

DGRIS-Ministère de la Défense

Stages en ambassades de France ou représentations militaires d'organisations internationales

Le ministère de la Défense propose des stages dans ses missions de défense au sein des ambassades de France à l'étranger ou des représentations militaires auprès des organisations internationales.

Ces stages sont régis selon les termes des décrets n° 2009-885 du 21 juillet 2009 et n° 2014-1420 du 27 novembre 2014.

Le stage constitue une période d'observation et de formation pratique dans le cadre d'un cursus de l'enseignement supérieur. Il doit permettre à l'étudiant de faire le lien entre les connaissances acquises pendant sa formation et leur application dans le métier auquel il se destine. Il concerne les étudiants de l'enseignement supérieur français disposant d'un niveau minimum de Bac + 3 / Master 1, préférentiellement dans les filières relations internationales, stratégie, questions de défense, sciences politiques, intelligence économique.

Les conditions et modalités de déroulement du stage figurent dans le document "Convention de stage du ministère de la Défense" transmis à l'étudiant une fois sa demande validée.

NB : La vie du stagiaire à l'étranger (hébergement, transport, alimentation) reste à sa charge durant toute la durée du stage.

Les stages se déroulent dans les 86 missions de défense à l'étranger ou auprès des 6 représentations militaires présentes dans les organisations mondiales (ONU, siège du Parlement Européen...)

Les missions sont variées et consistent à assister l'Attaché de défense : rédaction d'articles, de notes, de lettres, analyse de la presse locale, mais aussi participation à l'organisation des escales des bâtiments militaires, des visites protocolaires...

Procédure de candidature

Première étape : adresser une correspondance directement à la mission de défense

Les candidats s'adressent directement aux missions de défense à l'étranger auxquelles ils devront envoyer les documents suivants:

- une lettre de motivation expliquant le choix de la destination demandée, dates de disponibilités et durée de stage envisagée
- un CV sur lequel doivent figurer les coordonnées (adresse de courriel obligatoire) auxquelles le futur stagiaire peut être joint

> [Contacter les missions de défense : liste des adresses courriels](#) (pdf) _

Seconde étape : la candidature est agréée par l'attaché de défense

La mission de défense contacte directement, par voie de courriel, le futur stagiaire et lui transmet les documents suivants :

- une convention de stage du ministère de la défense, à renseigner et compléter. Elle sera conjointement signée par le stagiaire, le responsable de l'établissement, l'enseignant référent et le tuteur de stage
- si l'attaché de défense le juge nécessaire (accès aux documents classifiés), une demande d'habilitation à renseigner et sa notice explicative

L'ensemble de ces documents est alors adressé par le stagiaire, impérativement dans un délai minimum de 3 mois avant le stage, à :

Direction générale des relations internationales et de la stratégie
Service du pilotage des ressources et de l'influence internationale
Bureau de l'influence française à l'étranger
Traitant stagiaires
60, Boulevard du Général Martial Valin
75509 PARIS CEDEX 15

Le candidat devra également fournir à la DGRIS (bureau de l'influence française à l'étranger) les documents suivants :

- une attestation d'assurance qui garantit le remboursement des frais et le rapatriement sanitaire en cas de maladie à l'étranger
- une attestation de contrat d'assurance garantissant la responsabilité civile

La signature de la convention par la DGRIS est soumise à la présentation impérative de ces documents.

Le stage ne pourra commencer que si la convention de stage est validée par le chef du bureau de l'influence française à l'étranger.

La possibilité d'effectuer un stage dépend des contraintes de chaque mission de défense ainsi que des conditions sécuritaires du pays dans lequel elle est implantée. A ce titre, les futurs stagiaires sont invités à consulter le [site du ministère des affaires étrangères et du développement international, rubrique "conseils aux voyageurs"](#). Des informations plus précises pourront être fournies par la mission de défense si la possibilité d'effectuer un stage est confirmée.